



- ii) Faire des rapports sur les événements politiques pertinents pour le Canada en matière de S-T, et examiner deux fois par an toutes les grandes organisations de recherche du secteur public français susceptibles d'intéresser les Canadiens à d'éventuelles occasions de recherche coopérative.
- iii) Appuyer de façon pro-active le rôle des coordonnateurs du secteur canadien désignés par la Commission scientifique mixte Canada-France en encourageant et en appuyant leurs contacts permanents avec leurs homologues français, notamment par des réunions annuelles entre le personnel de l'ambassade et les coordonnateurs du secteur français et par un appui à la liaison avec les institutions.
- iv) De concert avec les ministères et organismes à vocation scientifique, cibler chaque année un secteur auquel le Canada a accès dans le cadre des programmes de R-D de l'UE et favoriser la création de partenariats entre les chercheurs et les PME de recherche canadiens et français par exemple, au moyen d'ateliers et de colloques; assurer le suivi en prévoyant au moins un événement connexe. (Les secteurs actuellement favorisés sont les applications de télédétection et de télématique; à l'avenir, le choix des secteurs dépendra des thèmes du Cinquième programme cadre de l'UE, qui seront connus en 1997.)
- v) Épauler les efforts du Conseil national des recherches du Canada (CNRC) afin d'explorer les possibilités de collaboration entre l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) de la France et le PARI du Canada, et d'évaluer leur efficacité dans le cadre de la coopération entre les PME canadiennes et françaises.
- vi) Choisir chaque année une technologie clé qui se fait jour en France. Recueillir et diffuser des renseignements de fond sur son potentiel pour les chercheurs, les entreprises et les équipes sectorielles nationales qui pourraient en bénéficier.
- vii) Fournir un appui politique aux ateliers de R-D organisés par la Conférence des grandes écoles en France et le Comité national des doyens des facultés d'ingénierie et de sciences appliquées au Canada.
- viii) Élargir la base de chercheurs canadiens travaillant avec la France en encourageant pro-activement l'inclusion des chercheurs québécois et des chercheurs de l'extérieur du Québec dans les activités de partenariat avec la France.
- ix) Profiter des visites annuelles des conseillers en matière de S-T et des agents de développement technologique (ADT) au Canada pour leur faire rencontrer le plus grand nombre possible d'entreprises canadiennes, y compris les PME, que les technologies clés françaises sont susceptibles d'intéresser.

